• Chartèves : Qu'attendons-nous ?

Par Yves Maquinghen, chargé de mission environnement

Le coteau de Chartèves représente l'une des dernières pelouses calcaires de la Vallée de la Marne axonaises. Elle constitue un point nodal indispensable au réseau des pelouses calcaires du sud de l'Aisne. Sa mise en viticulture détruirait donc non seulement un patrimoine naturel majeur, mais mettrait également en péril la pérennité de la biodiversité des autres pelouses.

Une concertation pour un conflit d'usage

Face à ces constatations et pour répondre à la question de la faisabilité de la mise en viticulture de ce coteau, le Préfet de l'Aisne a lancé une vaste étude pour recenser la biodiversité de ce site et des autres pelouses calcaires du Sud de l'Aisne. Cette étude est supervisée par un comité de pilotage réunissant à la fois les associations de protection de la nature, les propriétaires, les viticulteurs, les élus et tous les autres acteurs du secteur.

Cette étude a confirmé la très grande valeur patrimoniale de la biodiversité du coteau de Chartèves et son rôle primordial dans un réseau naturel de coteaux calcaires situé au sud de l'Aisne. Une dernière réunion a eu lieu le 13 juillet 2011 dans la continuité de la concertation lancée par le Préfet en 2009.

Suite à cette dernière réunion des solutions ont été proposées sur des bases scientifiques dont la mise en réserve de 50% de la zone AOC et donc la mise en culture du reste du coteau. Il était même proposé par le Préfet de l'Aisne d'établir un calendrier resserré pour répondre aux exigences règlementaires et mettre en place une réserve naturelle régionale et une zone viticole.

Aucune réponse de l'État !

Or, depuis ce dernier comité de pilotage le processus de concertation ne semble plus avancer. Picardie Nature a relancé de nombreuses fois les services de l'état de l'Aisne pour réactiver ce comité de pilotage



Yves Maquinghen

et demander la mise en place de mesures de protection. Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour ! Picardie Nature dénonce vivement cette situation stagnante qui ne rend pas service à la conservation du site et ne répond pas à la question de l'extension de la viticulture sur les derniers coteaux calcaires du Sud de l'Aisne.

Picardie Nature demande :

- à avoir des réponses précises à ses différents courrier ;

- à ce que le Coteau de Chartèves fasse l'objet d'une protection par la mise en place d'un arrêté de protection de biotope conformément à la promesse faite par le Préfet de l'Aisne en 1994, nous considérons de ce fait que c'est l'ensemble du coteau qui doit être protégé afin de préserver ce qui reste de biodiversité ;

- la mise en place de mesures de gestion sur l'ensemble des pelouses calcaires du Sud de l'Aisne d'après les recommandations de l'étude ECOGEE de 2012.

Retrouvez sur le site de Picardie Nature les courriers des associations demandant la mise en place de mesures de protection du coteau de Chartèves.

Signez la pétition pour la protection de la biodiversité dans la vallée de La Marne et le côteau de Chartéves

www.picardie-nature.org